



## ANNEXE AU PROGRAMME D'IDENTITÉ VISUELLE



**Desjardins**



## Table des matières

Annonces informatives .....	3
Affichette et autocollant conseillers des filiales .....	7
Paramètres linguistiques .....	8
Paramètres juridiques .....	10
Thématique institutionnelle .....	12



## Annonces informatives

Des normes graphiques et typographiques minimales sont proposées pour les annonces informatives (avis public, offre d'emploi, avis de nomination, etc.), afin d'assurer la cohérence de la présentation. Aucun format d'annonce n'a été déterminé pour laisser la place à une certaine souplesse. Les règles concernant la disposition et la construction de la signature doivent être respectées.

Des gabarits pour chacun des modèles présentés ici sont disponibles sur le site [www.desjardins.com/identite](http://www.desjardins.com/identite).

### AVIS PUBLIC

ur adipiscing elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incididunt ut labore et dolomagna aliquam erat volupat iriptulum isupae.

#### Vos adipiv elit

Elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incididunt ut labore et dolomagna aliquam erat.

Volupat iriptulum isupae. Adipiscing elit.

Incidunt ut labore et dolomagna aliquam erat.

volupat iriptulum isupae. Adipiscing elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incididunt.

Magna aliquam erat volupat. Ut enim ad minim

Elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incididunt ut labore et dolomagna aliquam erat.

Volupat iriptulum isupae. Adipiscing elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incididunt.

Magna aliquam erat volupat. Ut enim ad minim.

#### **Vos adipiscing**

elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor volupat iriptulum isupae. Adipiscing elit, sed incididunt ut labore et dolomagna aliquam erat.

Elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incididunt ut labore et dolomagna quam erat. Volupat iriptulum isupae. **Adipiscing elit. Incidunt ut labore et dolomagna aliquam erat. volupat iriptulum** isupae. Adipiscing elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incididunt.



Conjuguer avoirs et êtres



## NOMINATIONS

Ur adipiscing elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incididunt ut labore et dolomagna quam erat voluptat iriptulum isupae.

### Sylvie Lemieux



Adipiscing elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incididunt ut labore et dolomagna quam erat voluptat. Ut enim ad minim vam, quis nosut aliquip ex ea ulla commodo consequat. Duis autem vel eum iet iusto odio dignissim qui blanditatus praesent luptatum delenit aigue duos dolor esse molestaie sequat, vel illum dolore eu fugiat sint occaerit in voluptate velit accusam et iusto obla dolore eu.

### Marc Belleville



Adipiscing elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incididunt ut labore et dolomagna quam erat voluptat. Ut enim ad minim vam, quis nosut aliquip ex ea ulla commodo consequat. Duis autem vel eum iet iusto odio dignissim qui blanditatus praesent luptatum delenit aigue duos dolor esse molestaie

delenit aigue duos dolor esse molestaie consequat, vel illum dolore eu fugiat sint occaerit in voluptate velit accusam.

Ur adipiscing elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incididunt ut labore et dolomagna aliquam erat voluptat. Ut enim ad minim veniam, quis nos



Conjuguer avoirs et êtres

## NOMINATION

ur adipiscing elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incididunt ut labore et dolomagna aliquam erat voluptat iriptulum isupae.

Labore et dolomagna aliquam erat voluptat iriptulum isupae.

### Marc Belleville



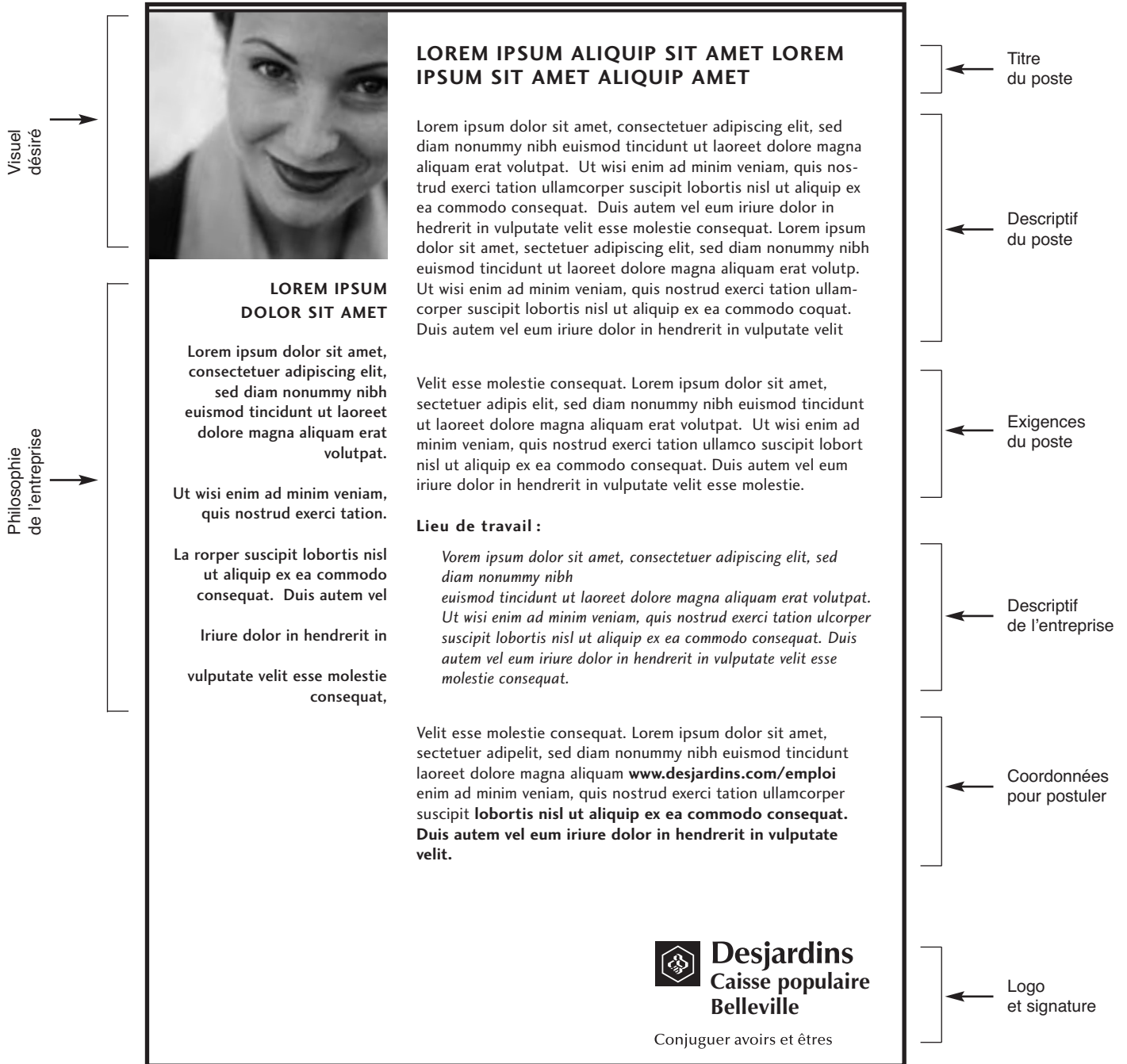
Adipiscing elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incididunt ut labore et dolomagna aliquam erat voluptat. Ut enim ad minim veniam, quis nosut aliquip ex ea ulla comodo consequat. Duis autem vel eum iet iusto odio dignissim qui blanditatus praesent luptatum delenit aigduco illor



Conjuguer avoirs et êtres



## Offre d'emploi - annonce journal





## Offre d'emploi -affichage, format 8,5 X 14 pouces

### AFFICHAGE INTERNE

Période d'affichage : Du

**L'INSTITUTION :** Caisse populaire Belleville  
0000 avenue Belleville  
Québec JOJ 0J0

**LA FONCTION :** Agente ou agent  
(identification)

#### LES RESPONSABILITÉS :

Elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incidunt ut labore et dolomagna aliquam erat. Volupat iriptulum supae.Adipiscing elit.

Incidunt ut labore et dolomagna aliquam erat.

volupat iriptulum isupae.Adipiscing elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incidunt.

- ✓ Magna aliquam erat volupat. Ut enim ad minim. Elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incidunt ut labore et dolomagna aliquam erat. Elit, sed diam nonnumy eiusmod.
- ✓ Volupat iriptulum isupae.Adipiscing elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incidunt. Magna aliquam erat volupat. Ut enim ad minim
- ✓ Volupat iriptulum isupae.Adipiscing elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incidunt. Magna aliquam erat volupat. Ut enim ad minim. Elit, sed diam nonnumy eiusmod

#### LES EXIGENCES :

Elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incidunt ut labore et dolomagna aliquam erat. Volupat iriptulum isup. Adipiscing elit. Incidunt ut labore et dolomagna aliquam erat. Volupat iriptulum isupae.Adipiscing elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incidunt.

#### LES COMPÉTENCES ET LES CONNAISSANCES :

Elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incidunt ut labore et dolomagna aliquam erat. Volupat iriptulum isup. Adipiscing elit. Incidunt ut labore et dolomagna aliquam erat. Volupat iriptulum isupae.Adipiscing elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incidunt. Incidunt ut labore et dolomagna aliquam erat. Volupat iriptulum isupae.Adipiscing elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incidunt.

- ✓ Elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incidunt ut labore et dolomagna aliquam erat.
- ✓ Isup. Adipiscing elit. Incidunt ut labore et dolomagna Volupat iriptulum aliquam erat. Volupat iriptulum isupae.Adipiscing elit, sed diam.
- ✓ Elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incidunt ut labore et dolomagna aliquam erat. Volupat iriptulum
- ✓ Lsup. Adipiscing elit. Incidunt ut labore et dolomagna Volupat iriptulum aliquam erat. Volupat iriptulum isupae.Adipiscing elit, sed diam.

#### LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incidunt ut labore et dolomagna aliquam erat. Volupat iriptulum isup. Adipiscing elit. Incidunt ut labore et dolomagna aliquam erat. Volupat iriptulum isupae.Adipiscing elit, sed diam nonnumy eiusmod tempor incidunt.

Signature  
Chef d'équipe conseil



Conjuguer avoirs et êtres



## Affichette et autocollant conseillers des filiales

Afin d'informer les usagers de la présence de conseillers des filiales Desjardins à la caisse, nous vous proposons une affichette pour utilisation à l'intérieur, ainsi qu'un autocollant à apposer sur la porte d'entrée.

Vous trouverez des gabarits pour ces modèles sur le site :

[www.desjardins.com/identite](http://www.desjardins.com/identite)

## Affichette

**La Caisse populaire Desjardins de Belleville**

vous propose les services de ses planificateurs financiers et de ses conseillers. Elle vous donne aussi un accès privilégié aux ressources spécialisées de conseillers provenant des sociétés filiales du Mouvement.

---


**Desjardins Assurances générales**  
(assurance habitation et automobile)

---

**Desjardins Sécurité financière**  
(assurance vie, santé, retraite)

---

**Valeurs mobilières Desjardins**  
(services de courtage en valeurs mobilières)  
Membre FCPE



## Autocollant

# Heures d'ouverture

1017, rue des Services Ouest

Services au comptoir		Services conseils et de convenance*	
Lundi	10 h à 12 h	Lundi	10 h à 17 h
Mardi	10 h à 12 h 14 h à 19 h	Mardi	10 h à 12 h 14 h à 19 h
Mercredi	10 h à 12 h 14 h à 19 h	Mercredi	10 h à 12 h 14 h à 19 h
Jeudi	15 h à 20 h	Jeudi	15 h à 20 h
Vendredi	15 h à 20 h	Vendredi	15 h à 20 h
Samedi	Fermé	Samedi	13 h à 17 h

\* **Les services de convenance sont les suivants :**

- Émission ou remplacement de cartes d'accès
- Achat de chèques visés, chèques de voyage ou numéraire étranger
- Obtention de traites et mandats

**Accessible en tout temps**  
24 h/24 Guichets automatiques • [www.desjardins.com](http://www.desjardins.com) • 1 800 CAISSES

Vous pouvez également utiliser nos services à l'endroit suivant:  
1957, rue des Services Est

Services au comptoir		Services conseils	
Lundi	10 h à 12 h	Lundi	10 h à 17 h
Mardi	10 h à 12 h 14 h à 19 h	Mardi	10 h à 12 h 14 h à 19 h
Mercredi	10 h à 12 h 14 h à 19 h	Mercredi	10 h à 12 h 14 h à 19 h
Jeudi	15 h à 17 h	Jeudi	15 h à 20 h
Vendredi	15 h à 17 h	Vendredi	15 h à 20 h
Samedi	13 h à 17 h	Samedi	13 h à 17 h

**Informez-vous!**  
En plus de vous offrir les services de ses planificateurs financiers et de ses conseillers, votre caisse vous donne aussi un accès privilégié aux ressources spécialisées de conseillers provenant des sociétés filiales du Mouvement Desjardins :

- Desjardins Assurances générales (assurance habitation et automobile)
- Desjardins Sécurité financière (assurance vie, santé, retraite)
- Valeurs mobilières Desjardins (services de courtages en valeurs mobilières, membre FCPE)



**Desjardins**  
Fédération des caisses du Québec

Conjuguer avoirs et être



## Paramètres linguistiques

Bien qu'on dise qu'une image vaut mille mots, l'expression orale et écrite est l'outil premier de la communication. C'est pourquoi le respect des normes graphiques présentées dans le Programme d'identité visuelle Desjardins n'est pas le seul préalable à une communication efficace. À quoi bon, en effet, s'échiner à produire une publicité, une affiche ou un dépliant visuellement impeccables, si la qualité de la langue fait défaut et propage une impression d'amateurisme ou même d'incompétence.

Malgré les délais très serrés auxquels nous sommes souvent confrontés, la révision linguistique attentive des textes demeure en toutes circonstances une étape essentielle de nos échéanciers de production. Cette révision doit être l'occasion de débusquer les fautes et les mauvais usages, mais aussi de s'efforcer d'utiliser un style clair et un vocabulaire précis. Les communications de Desjardins doivent également se conformer aux règles de normalisation dont l'application assure la cohérence de nos messages et en facilite du même coup la compréhension. Dans le même esprit, dans toute communication faisant référence à un lieu (municipalité, MRC, paroisse, etc.), il importe de s'assurer de la conformité du nom que nous diffusons.

Au-delà de ces considérations générales, voici quelques éléments clés à ne pas oublier pour valider la qualité de nos communications au plan linguistique.

### Besoins de traduction

Le développement du Mouvement Desjardins passe par une croissance de ses activités partout au Canada, incluant les communautés anglophone et allophone au Québec. Est-il opportun de produire une version anglaise de votre communication? Dans ce cas, la qualité linguistique de la version anglaise doit être tout aussi soignée que celle de la version française. Vous n'aurez aucun doute à ce sujet si vous utilisez les services de la Fédération et de ses fournisseurs reconnus pour faire traduire vos documents. Pour ce faire, adressez-vous au Centre de services linguistiques et graphiques.

### Utiliser les bons noms

Selon le contexte, il faut parfois nommer de façon différente les composantes de Desjardins mentionnées dans la communication. Dans un contrat, on utilisera la dénomination officielle (le nom légal), y compris, par exemple, la mention «inc.» quand cela s'applique. Sur une enseigne ou pour signer une publicité, on utilisera l'identité visuelle (par exemple, «Desjardins / Solutions en ligne» avec le symbole Desjardins). Dans l'expression orale et écrite, on emploiera plutôt le nom usuel de la composante qui, souvent, diffère de l'identité visuelle car on y trouve le nom Desjardins à la fin, comme dans Caisse Centrale Desjardins.

Il en va de même pour les caisses ou les Centres financiers aux entreprises dont les identités visuelles sont maintenant de la forme «Desjardins / Caisse populaire de Lévis» et «Desjardins / Centre financier aux entreprises Hautes marées» mais qu'on doit nommer, dans l'expression orale et écrite, «Caisse populaire Desjardins de Lévis» et «Centre financier aux entreprises Desjardins des Hautes marées».

En cas de doute, il faut impérativement effectuer les vérifications nécessaires afin que nos communications identifient correctement les composantes du Mouvement Desjardins.



## L'écriture des nombres

Dans un texte de nature générale, il faut éviter d'écrire les sommes d'argent et en lettres et en chiffres. Cette précaution n'est nécessaire que dans les documents de nature juridique; elle est d'ailleurs en perte de vitesse même dans ce type de documents.

- Le symbole du dollar se place après le chiffre, séparé par un espacement simple. Ex. : 75 \$.
- Il existe deux types de symboles d'unités monétaires : les symboles courants, qui sont destinés au grand public, et les codes alphabétiques à trois lettres ou codes ISO, en usage dans le domaine bancaire, notamment pour les échanges internationaux et les transferts électroniques de fonds.
  - Dans l'usage courant et lorsqu'il n'y a aucun risque de confusion, le symbole du dollar est \$ : 50 000 \$, 1000 \$ CA ou 2000 \$ US.
  - Avec les codes ISO ces sommes s'écriraient ainsi: 1000 CAD, 2000 USD.
- La virgule décimale s'impose dans l'écriture des sommes d'argent comportant des cents. Ex. : 75,24 \$ (et non 75.24 \$). Toutefois, dans les dossiers d'ordre national, des contraintes des systèmes informatiques et les normes de l'Association canadienne des paiements nous obligent à conserver le point décimal dans certains imprimés, la conversion au système métrique n'ayant jamais eu lieu ailleurs au Canada. C'est le cas des inscriptions dans les carnets et relevés des membres.
- Tableaux, graphiques et rapports financiers : k\$ (milliers de \$); M\$ (millions de \$); G\$ (milliards de \$).

## Références utiles

Si vous y avez accès, vous trouverez une mine de renseignements utiles par la tuile *Dictionnaire français normalisé* (d'où est d'ailleurs extraite l'information ci-haut concernant l'écriture des nombres). Les archives des chroniques *À mots découverts* et *Les mots pour le faire*, publiées au fil des ans dans la Revue Desjardins, sont aussi de précieuses sources d'information.

Pour toute information sur les services de traduction et pour tout conseil linguistique, communiquez avec les Services linguistiques de la Fédération des caisses Desjardins du Québec au **1 866 835-8444, poste 3003**.



## Paramètres juridiques

### COMMENTAIRES DE NATURE JURIDIQUE PRÉPARÉS PAR LA DIRECTION DÉVELOPPEMENT DES SERVICES JURIDIQUES

#### NOM OFFICIEL D'UNE CAISSE

Le nom officiel d'une caisse, soit le nom apparaissant dans les statuts d'une caisse, doit apparaître sur les documents suivants :

- Contrat avec un membre ou un tiers;
- effets de commerce (ex. : chèque);
- factures et commandes de marchandises ou de services.

Ex. : Caisse populaire Desjardins de Saint-Sauveur

#### NOM D'EMPRUNT D'UNE CAISSE

Sous réserve de ce qui précède concernant l'utilisation du nom officiel d'une caisse, celle-ci peut utiliser un autre nom que sur certains documents ou pour des fins de signalisation lorsque ce nom d'emprunt a été autorisé par la Fédération.

La Fédération a autorisé, dans sa Politique sur le nom de caisses Desjardins, l'utilisation de la forme suivante pour le nom d'emprunt, soit «Desjardins Caisse...». Malgré ce qui précède, et compte tenu du libre choix laissé aux caisses, une caisse peut aussi utiliser l'une ou l'autre des formes suivantes: «Desjardins Caisse populaire...» ou Desjardins Caisse d'économie...»

La caisse qui utilise un nom d'emprunt doit en faire mention dans une déclaration de modification ou dans une déclaration annuelle au registraire des entreprises.

Pour plus d'information nous vous référons à ladite politique (base de données Encadrement légal Québec, Politiques Fédération applicables aux caisses, politiques non financières, Nom des caisses Desjardins.

#### NOM OFFICIEL ET NOM D'EMPRUNT D'UNE FILIALE

Pour l'utilisation du nom officiel ou du nom d'emprunt d'une filiale, s'il y a lieu, il faut s'en remettre à la loi régissant chaque entité.

#### NOM D'UN CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES

Un Centre financier aux entreprises doit s'identifier sous le nom qui est prévu dans la convention qui le crée.

Ex. : Centre financier aux entreprises de la Rive

Un Centre financier aux entreprises peut utiliser un nom d'emprunt si la convention le prévoit ou si les caisses y consentent.

Aux termes de la Politique sur le nom de caisses Desjardins, seule l'expression «Centre financier aux entreprises Desjardins» peut être utilisée dans l'expression orale et écrite en lieu et place du nom figurant dans la convention.

Ex. : Centre financier aux entreprises Desjardins de la Rive.



## IDENTITÉ VISUELLE OU LOGO DESJARDINS

Le logo Desjardins remplace le bloc-marque Desjardins.

### SIGNALISATION

Une caisse peut utiliser un nom officiel ou un nom d'emprunt sur une enseigne. Malgré ce qui précède, la politique de la Fédération sur l'utilisation du symbole Desjardins stipule que toute entité du Mouvement qui utilise ce symbole doit le faire conformément au programme d'identité visuelle, lequel prévoit que le nom d'emprunt de l'entité doit être employé dans la signalisation.

Les expressions «centre de services», « Conseil Express» et «Services de gestion des avoirs» sont retenues dans la Politique sur le nom des caisses Desjardins pour harmoniser les centres de services Desjardins.

De la même manière, l'expression «Desjardins Centre financier aux entreprises...» est utilisée comme générique dans l'identité visuelle d'un centre financier aux entreprises.

### PAPETERIE (ex. : papier en-tête, carte professionnelle)

Une caisse ou un Centre financier aux entreprises peut apposer sur sa papeterie le logo Desjardins et son nom d'emprunt au lieu de son nom officiel. Le Centre financier aux entreprises n'est pas tenu d'inscrire le nom des caisses qui en font partie.

N.B. Le nom officiel d'une caisse doit apparaître dans tout document à caractère légal ( contrat, lettre d'engagement, etc. ), même ceux traités par des ressources d'un Centre financier aux entreprises.

### CABINET

Les institutions financières doivent exercer leurs activités de manière à établir clairement pour les consommateurs la distinction entre les activités en épargne collective et les autres activités de l'institution financière. Pour ce faire, la réglementation prévoit, entre autres, que le nom du cabinet de services financiers doit être affiché dans toutes les places d'affaires où travaillent ses représentants ou planificateurs afin que les consommateurs puissent voir aisément à quel cabinet sont rattachés les représentants ou planificateurs avec qui ils traitent.

En conséquence, une bannière portant le nom de «Desjardins Cabinet de services financiers inc.» doit, depuis le 5 janvier 2004, être affichée dans tous les sites où l'on trouve des représentants ou planificateurs rattachés au Cabinet.

Pour plus d'information sur le sujet, ainsi que sur les cartes professionnelles, le personnel de la Fédération peut consulter le site Internet L'Agora Desjardins, Cabinet des services financiers, section: Fiches de conformité, Affichage, Carte d'affaires.

### COMMUNICATIONS PUBLICITAIRES

De façon générale, une caisse n'est pas obligée d'utiliser son nom officiel dans une communication publicitaire; elle peut utiliser son nom d'emprunt.

En terminant, aux termes de la Charte de la langue française du Québec, la règle générale est à l'effet que l'affichage public et la publicité commerciale doivent se faire en français. Ils peuvent également être faits à la fois en français et dans une autre langue pourvu que le français y figure de façon nettement prédominante. Toutefois, le gouvernement peut déterminer, par règlement, des exceptions à ces règles.



## Thématique institutionnelle

# CONJUGUER AVOIRS ET ÊTRES

Le Programme d'identité visuelle est un élément central de la stratégie de communication par laquelle le Mouvement Desjardins vise à établir et renforcer son positionnement de groupe financier intégré de nature coopérative. La thématique institutionnelle *Conjuguer avoirs et êtres* (*Money working for people* en anglais) est un véhicule privilégié pour atteindre cet objectif. Elle l'est autant par sa signification que par son utilisation systématique dans l'ensemble des communications émanant du réseau coopératif et du réseau des sociétés, qu'elles soient destinées au Québec ou à l'extérieur du Québec.

La volonté de systématiser son utilisation a d'ailleurs été réaffirmée au plus haut niveau du Mouvement, à l'occasion des travaux préparatoires au déploiement de la nouvelle architecture de marque Desjardins ainsi que dans le cadre du processus de sélection de la nouvelle agence de publicité principale du Mouvement.

### Il en découle les règles suivantes :

- *l'utilisation de la thématique est obligatoire pour toutes les composantes du réseau coopératif et du réseau des sociétés, dans toutes leurs communications* (publicité, promotion, relations de presse, communication interne, publications internes, sites intranet/Internet, etc.), sauf dans les cas d'exception suivants:
  - *contraintes de lisibilité*, par exemple dans un environnement Web où l'identité visuelle utilisée est d'une largeur inférieure à 100 pixels, ou dans un contexte de commandite où l'identité visuelle est utilisée dans un format inférieur à 1,25 pouce;
  - dans les cas de commandites et partenariats, *il est souhaitable de véhiculer la thématique mais en tenant compte du contexte* (support utilisé, nombre de commanditaires ou partenaires, espace disponible, etc.);
  - lorsque des contraintes autres, dans des circonstances exceptionnelles, justifient la non-utilisation de la thématique institutionnelle, *aucune autre thématique ne doit s'y substituer*;
- généralement, *la thématique doit être située dans la section de la communication où est identifié le signataire*; toutefois, exceptionnellement, quand on veut l'employer plus fortement en appui à un message institutionnel ou à une idée de vente, par exemple à la page titre d'un rapport annuel, on peut placer la thématique dans le message comme tel; dans ces cas, pour éviter la redondance, on ne l'inclura pas dans l'espace du signataire;
- la thématique doit :
  - être facilement lisible
  - être dans une typo plus petite que l'identification de la composante
  - être située à l'extérieur de l'identité visuelle (c'est-à-dire ne jamais être située dans la zone de protection définie dans le Programme d'identité visuelle Desjardins)
- lorsque placée sous l'identité visuelle Desjardins ou sous un logo personnalisé au nom d'une composante, *la thématique ne doit jamais être alignée sur le nom Desjardins*.



## Exemples d'application

Lorsque le logo est utilisé seul, l'application recommandée se fait sous l'identité visuelle, en alignant la thématique institutionnelle à gauche avec celle-ci, dans une typo Optima medium équivalant à 50% de la hauteur du «D» dans le nom Desjardins. L'espace à préserver entre le logo et la thématique équivaut à la moitié de la largeur de l'alvéole.



Lorsqu'il s'agit d'une signature personnalisée au nom d'une composante, on doit laisser une distance correspondant à 1,5 fois l'espace protégé entre la signature et la thématique institutionnelle. Dans ce cas, la grosseur des caractères équivaut à 76% du corps du nom de la composante.



## Exemples à proscrire





D'autres applications peuvent être acceptables, dans la mesure où sont respectées les règles ci-haut. En voici un exemple provenant d'une campagne publicitaire de Desjardins Sécurité financière.

Nous avons des principes...

Être là pour nos **cinq millions**  
de clients s'il leur arrive de naviguer en eaux troubles



Chez Desjardins Sécurité financière, nous évoluons dans un domaine où le savoir-faire est essentiel. Car notre raison d'être consiste à aider les gens à atteindre la sécurité financière. Et comme nous prenons notre travail très au sérieux, nous avons même rédigé un livret du savoir-faire, qui guide notre conduite au quotidien.

Pour nous, la sécurité financière a plusieurs sens. Elle peut s'agir de vous offrir l'assurance qui vous procure les meilleures protections en cas de maladie, d'invalidité ou de décès. Ou encore, de vous aider à investir intelligemment en vue de la retraite. Quels que soient vos projets, vous pouvez compter sur notre savoir-faire pour les réaliser.

**Cinq millions de personnes** du Canada tout entier font appel à nous pour atteindre la sécurité financière. La preuve que **savoir faire avec cœur, ça compte.**

Vous aimeriez en savoir davantage? Composez le **1 800 463-7870** pour demander un exemplaire de notre livret du savoir-faire ou pour obtenir de l'information sur la compagnie.

[desjardinssecuritefinanciere.com](http://desjardinssecuritefinanciere.com)

 **Desjardins**  
Sécurité financière™

™ Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité Financière, compagnie d'assurance de

Conjuguer avoirs et être

vie, santé, retraite